



Édition février 2021



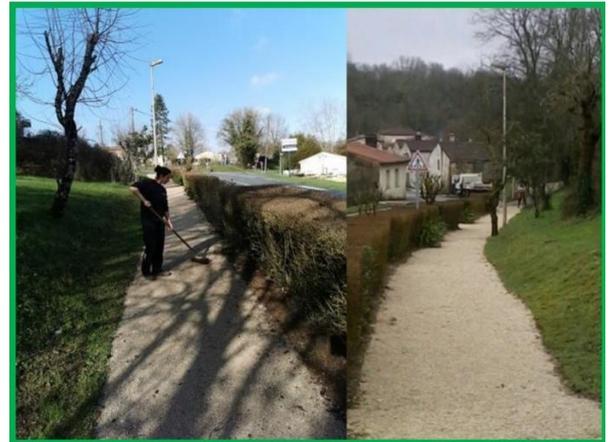
Lundi 1^{er} février, l'eau a commencé à monter sous la vigilance de l'équipe technique communale. Des mesures ont été prises afin d'en limiter les impacts sur les habitations de nos concitoyens.



Certaines personnes confondent le terrain attenant au terrain de foot et une zone de **dépôt de gravats**. Nous rappelons que seuls nos agents communaux ont le droit d'utiliser cet espace pour faciliter les travaux sur notre village. **Le dépôt sur ce terrain est interdit et passible d'amende.**



Plusieurs citernes souples ont été installées pour répondre aux normes de défense contre les incendies sur l'ensemble de notre commune. Des aménagements paysagers vont être réalisés autour prochainement.



En janvier, le **cheminement piéton longeant l'entrée du bourg** en contrebas de l'épicerie a été rafraîchi et embelli. Le projet d'une réfection globale de la traverse du bourg est toujours en réflexion avec le département.



TERRA AVENTURA : un succès attendu et confirmé. En effet, c'est presque 1200 « interactions » qui ont été enregistrées depuis son lancement en aout 2020 après seulement 4 mois d'ouverture. Ludique et instructif, c'est une activité touristique qui valorise notre village.

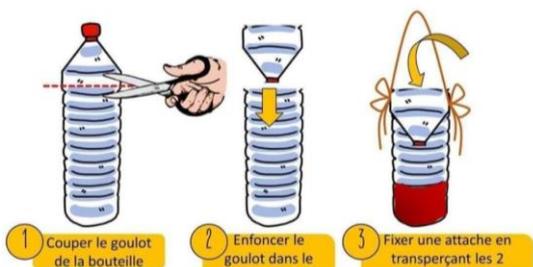


Le Chapelain Express

La lettre mensuelle de la commune



En ce début d'année, c'est le moment d'installer des **pièges à frelons asiatiques**. Recette du mélange d'appât : 1/3 de bière, 1/3 de vin blanc, 1/3 de sirop (cassis, grenadine, etc.). L'alcool attire les frelons mais pas les abeilles !



ALERTES SMS

Notre commune a mis en place un système **d'alerte SMS**. Il vous suffit de communiquer votre numéro de téléphone portable à la mairie pour être **informé en temps réel** des actualités importantes de votre commune.

Directeur de publication : Pierre Henri Jallais

Responsables de rédaction :

Patricia Cousset, Vincent Richardeau et Eric Lécuyer
Imprimé par nos soins-ne pas jeter sur la voie publique



L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !

-  J'ai entre 16 et 25 ans
-  Je m'inscris en quelques clics
-  Je m'informe de A à Z



Dans votre entourage proche, amical, familial, vous connaissez sans doute un jeune de 16 ans.

Le recensement est obligatoire.

Pour tous les français, filles et garçons âgés de 16 ans. Pour pouvoir être convoqué à la **Journée Défense et Citoyenneté**

Pour être inscrit d'office sur les listes électorales.

PAR INTERNET :

MON ESPACE PERSONNALISÉ DIRECTEMENT SUR MON SMARTPHONE GRÂCE AU QR CODE.



- 1/ JE TÉLÉCHARGE UNE APPLICATION LECTEUR DE QR CODE SUR MON SMARTPHONE.
- 2/ JE SCANNE CE QR CODE AVEC MA NOUVELLE APPLICATION.
- 3/ JE SURFE SUR LE SITE GRÂCE À MON SMARTPHONE ET JE PROFITE IMMÉDIATEMENT DES SERVICES DU NOUVEAU SITE.

Prévoir un délai de 5 mois entre le recensement et la création du compte.

A LA MAIRIE :

Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.

* Obligatoire pour obtenir le permis de conduire et pour passer tout examen soumis à l'autorité de l'Etat.

Vous retrouverez le « **Chapelain Express** » chaque début de mois. Si vous souhaitez communiquer des informations sur la vie de notre commune, n'hésitez-pas à nous contacter par mail à secretariat@lachapelle-des-pots.fr

Prenez soin de vous.

LA CHAPELLE DES POTS

MAIRIE : 5, rue de la Mairie - 17100 La Chapelle-des-Pots

Téléphone : 05 46 91 50 76

Fax : 05 46 91 43 15

E-mail : secretariat@lachapelle-des-pots.fr